

NOTE AUX PARENTS

ENT & PRONOTE :

Le Lycée Branly met à votre disposition différents services et outils de suivi de scolarité.

L'accès à ces services se fait par l'ENT. <https://edouard-branly.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Vous recevrez les identifiants permettant de vous y connecter dès la rentrée, lors des réunions d'informations parents /professeurs de septembre (il existe un code pour l'élève et un code pour chaque parent).

Pour les élèves déjà inscrits au lycée, les anciens codes (élèves et parents) sont conservés.

L'ENT permet d'avoir accès à un service de messagerie et à différentes ressources numériques (ressources et documents mis à disposition par les enseignants, manuels numériques, ressources diverses)

L'accès à PRONOTE se fait par fédération d'identité avec l'ENT, ce qui veut donc dire qu'il n'y a pas de codes d'accès direct à Pronote.

Pronote permet à chaque famille et élève :

-D'effectuer le suivi de la scolarité :

- retards, absences, punitions, cahier de textes et travaux donnés aux élèves,
- échanges avec les professeurs, changements d'emplois du temps

-De consulter et télécharger les bulletins trimestriels qui ne seront pas envoyés par courrier (sauf demande écrite des parents)

--De télécharger les certificats de scolarité.

- D'accéder à un module de paiement en ligne pour le règlement des repas par carte bancaire (module « service établissement puis restauration »)

-De recevoir des informations de la direction (papillon à droite de l'onglet assistance)

Il est **OBLIGATOIRE** que nous disposions d'une adresse **email** pour chaque utilisateur **élève, parent1 et parent2**. Rien n'impose qu'elles soient différentes, mais elles doivent être renseignées pour chaque compte, sans quoi, la récupération de votre mot de passe ne pourra pas se faire automatiquement.

Une fois connecté à Pronote, il est possible de paramétrer l'application mobile.:

Pour vos problèmes de connexion ou d'utilisation de l'ENT et/ou PRONOTE, nos référents numériques assurent une assistance à l'adresse assistance@lyceebnanly.com

PASS'REGION : OBLIGATOIRE POUR LES LYCEENS ET LES ETUDIANTS

Pour les élèves le possédant déjà, vous devez obligatoirement le conserver pour la rentrée scolaire 2021/2022. Il sera validé par le lycée durant l'été.

Si vous entrez en 2nde générale et technologique ou en seconde professionnelle, si vous êtes étudiant en CPGE, BTS, ATS ou en apprentissage, ou si vous venez d'une autre région : vous devez **obligatoirement avant le jour de l'inscription commander votre pass sur le site :**

<http://passregion.auvergnerhonealpes.fr> pour que votre demande puisse être validée le jour de l'inscription.

Le Pass permet d'accéder au lycée par les portiques, il permet de déjeuner au restaurant scolaire, de récupérer les manuels scolaires : il sera exigé dès la rentrée scolaire.

Enfin, le Pass permet aux élèves entrant dans la voie professionnelle (seconde professionnelle et première passerelle), de bénéficier d'une aide au premier équipement professionnel de 150 € (outillage et tenue professionnelle) : celle-ci est perçue par le lycée qui se charge de vous équiper à la rentrée.